

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2026

**Article 1 : Participation**

- ⇒ Est admis à participer au concours, tout candidat s'étant préalablement inscrit.
- ⇒ Peuvent s'inscrire au concours, tous les habitants, commerces, exploitations viticoles de la Ville de WINTZENHEIM - LOGELBACH et LA FORGE dont le décor floral est visible depuis la voie publique.

**Article 2 : Inscriptions**

Les inscriptions seront reçues jusqu'au **15 juillet 2026** à la Mairie de Wintzenheim au Service « Technique » (1<sup>er</sup> étage), au Bureau du Logelbach au service « Accueil » ou encore en renvoyant le bulletin à la Mairie en mentionnant sur l'enveloppe « Concours des Maisons Fleuries - Inscription 2026 ».

**Article 3 : Catégories**

1 <sup>ère</sup> catégorie	Maisons avec jardin
	Maisons sans jardin
2 <sup>ème</sup> catégorie	Immeubles collectifs avec balcons, fenêtres ou espaces fleuris
3 <sup>ème</sup> catégorie	Commerces & artisanats

**Article 4 : Critères de sélection**

L'évaluation sera en fonction de :

- la qualité et l'entretien du fleurissement / 30 points
- l'harmonie du fleurissement (volumes, couleurs, formes, ...) / 30 points
- la composition et la diversification dans le choix des végétaux / 20 points
- l'embellissement du cadre bâti / 10 points
- la recherche de l'originalité ou coup de cœur / 10 points

**Article 5 : Jury**

Le jury pour le Concours des Maisons Fleuries sera composé de :

- ⇒ D'élus membres du Conseil Municipal de la Ville de WINTZENHEIM ;
- ⇒ De représentant(s) du Service des Espaces Verts de la Ville de WINTZENHEIM ;

**Article 6 : Classement**

Le classement sera fait après le passage du jury pour WINTZENHEIM, LOGELBACH et LA FORGE mi-septembre selon les conditions météorologiques.

Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Le Prix d'Excellence sera attribué au lauréat ayant un nombre de point compris entre 96 et 100.

Le 1<sup>er</sup> Prix avec Félicitations sera attribué au lauréat ayant un nombre de point compris entre 91 et 95.

Le 1<sup>er</sup> Prix sera attribué au lauréat ayant un nombre de point compris entre 86 et 90.

Le 2<sup>ème</sup> Prix sera attribué au lauréat ayant un nombre de point compris entre 81 et 85.

Le 3<sup>ème</sup> Prix sera attribué au lauréat ayant un nombre de point compris entre 76 et 80.

**Article 7 : Prix**

Le palmarès sera rendu public lors de la Remise des Prix au Concours des Maisons Fleuries.

Tous les participants recevront un bon d'achat d'une valeur de :

- 15€ pour les Encouragements
- 30€ pour le 3<sup>ème</sup> prix
- 38€ pour le 2<sup>ème</sup> prix
- 45€ pour le 1<sup>er</sup> prix
- 54€ pour le 1<sup>er</sup> prix avec félicitations
- 76€ pour le prix d'excellence

A valoir le jour du marché aux fleurs chez les horticulteurs présents.



**Ludovico CAMPITELLI**

Adjoint à la transition écologique, aux espaces naturels et à la régie des antennes communautaires



**N.B. :** Toute personne désireuse de participer au jury est priée de s'adresser au Service Technique

Audrey HAISSAT 03.89.27.94.92 - Stella ERHART 03.89.27.94.98  
[ahaissat@mairie-wintzenheim.fr](mailto:ahaissat@mairie-wintzenheim.fr) / [serhart@mairie-wintzenheim.fr](mailto:serhart@mairie-wintzenheim.fr)